



Le 1^{er} juin 2021

Par courriel : ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Lionel Carmant
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux
Édifce Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Dans son mémoire déposé à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la Jeunesse, la FFARIQ dénonçait l'absence de soutien offert aux ressources par les établissements. La FFARIQ recommandait le retour d'intervenants qui accompagneraient les familles d'accueil et qui seraient une référence à partir du moment où un postulant entame sa démarche d'évaluation tout au long de de son projet de milieu d'accueil. Le départ des intervenants ressources a laissé un vide et cela a eu un impact majeur sur le lien de confiance entre les établissements et les ressources. Nous souhaitons donc vous présenter brièvement ce que la FFARIQ croit être représentatif du rôle que pourraient assumer les intervenants ressources (ou autrement nommés).

Recrutement / Développement / Maintien des ressources :

L'intervenant ressources doit avoir une vision globale de l'ensemble des familles d'accueil et être en mesure de développer et de maintenir un parc de ressources qui correspond aux besoins de l'établissement et ce dans le respect des particularités régionales, des cultures et des besoins spécifiques des usagers. Sa connaissance du terrain lui permettra d'assurer une adéquation entre les différents types de ressources à développer, les ententes spécifiques à conclure entre l'établissement et les ressources et les nombreux besoins grandissants de la clientèle à desservir.

Évaluation / Accueil :



L'intervenant ressources doit dans l'évaluation des postulants démontrer une pratique professionnelle axée sur la primauté des besoins des enfants. Il doit aussi reconnaître l'importance du rôle actif qu'aura la famille d'accueil dans la vie des enfants qu'elle accueillera. De ce fait, il doit dès le début de son évaluation, être en mesure de présenter clairement et de façon transparente au postulant l'ensemble des conditions de vie d'une ressource, les critères à respecter, les responsabilités, les valeurs ainsi que les grands enjeux auxquels il aura à faire face comme famille d'accueil. De cette façon, l'intervenant ressource pourra effectuer une pré-sélection et éviter ainsi que des postulants entreprennent une démarche qui avortera. Pour ceux qui poursuivront et qui deviendront des milieux d'accueil, le soutien de l'intervenant ressources demeure essentiel afin de concrétiser leur projet.

Tenue de dossier :

Des notes de suivi doivent faire état des communications des intervenants ou des gestionnaires de l'établissement avec la ressource. Ces notes touchent non seulement l'exercice de leurs responsabilités respectives, elles décrivent aussi des situations diverses vécues par la ressource, des rencontres, des visites, des questionnements quant à la rétribution, à la formation etc. Les notes de suivi contribuent activement à avoir en tout temps le portrait à jour de la ressource. Le dossier doit représenter la réalité et non seulement être un recueil de reproches. L'intervenant ressource devient alors un intervenant pivot qui veillera à ce que toutes les notes soient colligées au dossier afin d'assurer une continuité et une cohérence des actions menées.

Référence / Liaison :

L'intervenant ressources doit être en mesure d'informer la ressource des différentes orientations, directives ou activités qui concernent sa prestation de service ainsi que ses conditions d'exercice. L'intervenant ressources doit pouvoir répondre aux questions de la ressource et ainsi établir une référence commune. De plus, il encourage et contribue à développer et à maintenir une relation fondée sur la bonne foi et la confiance entre l'établissement et la ressource.

Jumelage / Pairage / Portrait des ressources :

L'intervenant ressources doit avoir une connaissance des ressources qu'il accompagne et s'assurer que le portrait de celles-ci est à jour. Il pourra ainsi assurer une corrélation optimale de jumelage/ pairage entre l'enfant et la famille d'accueil ou proposer les solutions qui s'imposent, évitant ainsi les déplacements d'enfants qui actuellement se produisent de plus en plus fréquemment.



Contribution au processus de contrôle de la qualité des services :

Par sa connaissance de la ressource et sa présence dans le milieu, l'intervenant ressources pourra soutenir l'intervenant responsable du contrôle de la qualité des services dans son processus d'évaluation des services offerts à l'enfant. Pour la FFARIQ, il s'agit de deux rôles qui doivent être assumés par des intervenants distincts mais qui travailleront en étroite collaboration. Ils pourront ensemble actualiser un processus de contrôle de la qualité en continu et permettre aux familles d'accueil d'offrir les services attendus plutôt que de se sentir isolée ou en échec.

Il nous fera plaisir d'apporter des informations supplémentaires si vous le souhaitez.

Recevez, monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées

Geneviève Rioux
Présidente FFARIQ
Cell : 819 691-6958
grioux@ffariq.ca